

# Calendrier des principales étapes de la maîtrise en bio-informatique sans mémoire (avec stage)

Formulaires et informations pertinentes sont disponibles sur le site WEB :

<https://biochimie.umontreal.ca/ressources/guides-et-formulaires/cycles-superieurs-en-bio-informatique/>

## 1. Plan global d'études

1.a. Replissez le formulaire *Plan global d'études* en ajoutant votre **nom** et la **date**, et cochez sur la ligne 'Modalité d'inscription' soit **Plein temps** soit **Demi temps** dépendamment du statut désiré :

- 0 à 16 crédits (temps plein) : Modalité = SPT6000
- 0 à 9 crédits (demi temps) : Modalité = SDT6000

Deux trimestres demi-temps équivalent à un trimestre temps plein. Les étudiants internationaux doivent impérativement être inscrits à plein temps.

1.b. Pour la sélection des cours, référez-vous à la *STRUCTURE DU PROGRAMME* au lien suivant :

<https://admission.umontreal.ca/programmes/maitrise-en-bio-informatique/structure-du-programme/>

**Segment 71** - Propre au cheminement avec stage

23 crédits de cours et 22 crédits de stage

Bloc 71A – 1 crédit obligatoire (cours)  
Bloc 71B – 0 à 17 crédits à option (cours)  
Bloc 71C – 0 à 7 crédits à option (cours)  
Bloc 71D – 0 à 16 crédits à option (cours)  
Bloc 71E – 0 à 13 crédits à option (cours)  
Bloc 71F – 0 à 8 crédits à option (cours)  
Bloc 71G – 0 à 14 crédits à option (cours)  
Bloc 71H - 0 à 4 crédits au choix (cours)  
Bloc 71I – 22 crédits obligatoires (stage)

- Si vous avez des cours complémentaires ou conditionnels inscrits sur votre avis d'admission, ils doivent **impérativement** apparaître dans votre *Plan global d'études* et faire partie des cours à suivre dans les premiers trimestres ;
- Six trimestres vous sont alloués pour faire votre maîtrise ; l'équivalent d'au minimum trois trimestres d'études plein temps est **obligatoire** ;
- Répartissez les cours à travers les trimestres, en respectant les préalables et les conflits d'horaire ; les informations sont disponibles à votre *Centre étudiant*, outil « *Recherche cours* »
  - Sur le formulaire *Plan global d'études* indiquez dans les cases respectives des trimestres le **sigle**, le **nom**, et le **nombre de crédits** de chaque cours (pour assurer que votre plan suit les règles) ;
  - Règles de répartition (voir *STRUCTURE DU PROGRAMME*) : 1 crédit de cours magistral obligatoire (Éthique) ; 18-22 crédits de cours à option **dont au minimum deux cours BIN** ; 0-4 crédits de cours aux choix ; 22 crédits pour le stage obligatoire ;
  - Le stage aura lieu suite à la complétion et la réussite des cours.
  - Une moyenne cumulative de 2.7 doit absolument être minimalement maintenue pour ne pas être exclu du programme

**1.c.** Prenez rendez-vous avec Prof. G. Burger ([gertraud.burger@umontreal.ca](mailto:gertraud.burger@umontreal.ca)), responsable du programme M.Sc. bio-informatique sans mémoire (avec stage) pour discuter et valider votre *Plan global d'études*.

**1.d.** Suite à cette rencontre, faites signer votre *Plan global d'études* par Prof. Burger et envoyez-le à votre TDGE pour vérification administrative.

## 2. Inscription aux cours

**2.1.** Remplissez le formulaire 'INSCRIPTION' et fournissez-le à **chaque trimestre** à votre TDGE.

- Colonne '**Numéro du cours**' : Indiquez les sigles des cours ;
- Colonne '**Section**' : Indiquez la section ;
- Colonne '**Obl.**' : Cochez la case si le cours est *obligatoire* (seulement les cours des blocs 71A et 71I) ;
- Colonne '**Opt.**' : Cochez la case si le cours est *à option* ;
- Colonne '**Ch.**' : Cochez la case si le cours est au *choix*. **Important** : Les cours aux choix sont à approuver par écrit par le professeur responsable, Prof. G. Burger ([gertraud.burger@umontreal.ca](mailto:gertraud.burger@umontreal.ca)), et à faire suivre à votre TDGE ;
- Colonne '**H.P.**' : Cochez la case si le cours ne fait pas partie de la structure du programme et que vous désirez tout de même le suivre pour votre culture personnelle (ex : cours de langue) ;
- Colonne '**Cours substitut**' : Au cas où le cours choisi ne fait pas partie des cours du segment 71 mais plutôt remplace l'un de ces derniers, indiquez le sigle du cours remplacé.

**2.2.** L'étudiant est tenu de s'inscrire au début de chaque trimestre, vous pouvez toutefois demander une interruption d'études si nécessaire (maladie, maternité, etc.)